



Accord règlement et saisie

Par Gribouille

Bonjour

Suite un trop perçu de pôle emploi j'ai été mis à l'huissier où j'ai obtenu un accord de règlement de 30 euros par mois par rapport à mes ressources.j'ai reçu un courrier aujourd'hui de l'huissier m'obligeant a solder mon dossier et me menaçant de saisie par simple courrier.

Que puis je faire je les ai appelé mais il ne veulent rien entendre il faut tout rembourser ou ils saisissent.

Merci d'avance

Cordialement

Par ESP

Bonsoir

Avant d'en arriver là, vous avez reçu des relances et c'est à ce moment là qu'il fallait demander un recours gracieux.

Aujourd'hui, vous avez 15 jours à compter de la notification pour vous opposer à la contrainte auprès du tribunal compétent.

Par Gribouille

C'est avec le cabinet de l'huissier que j'ai obtenu un accord de règlement mais maintenant il me réclame la totalité malgré l'accord par simple lettre non officiel il me menace de saisie si je ne paie pas la totalité ce n'est pas un document du tribunal

Par ESP

Vous ne pouvez vous défendre que si vous avez un accord écrit de l'huissier sur le nombre d'échéance et le montant de 30?.

Ils ne sont pas obligés, juridiquement de vous accorder cet étalement de règlement.

Par Gribouille

Justement j'ai les copies de mails me donnant leur accord pour la somme de 30 euros mais ils n'ont pas voulu faire d'échéancier. J'ai pris rdv avec un avocat

Par ESP

C'est parfait.

Par Gribouille

Merci pour vos conseils

Bonne journée